

**Centre organisateur :** Université de Rennes 1

**Nombre de postes offerts :** 2

**Liste des établissements affectataires**

- Université de Rennes 1 – 1 poste
- Rectorat de Rennes – 1 poste

Nombre de candidatures : 13

Nombre de dossiers retournés : 8

Nombre de dossiers examinés par le jury : 8

**Nature de l'épreuve d'admissibilité**

Évaluation de la valeur professionnelle des candidats au vu de l'étude d'un dossier comportant, pour chaque candidat, un état de ses services publics et privés et un descriptif des formations suivies ainsi que, le cas échéant, ses titres et diplômes.

L'évaluation donne lieu à une notation de 0 à 20. Elle est affectée du coefficient 2.

6 candidatures ont été déclarées admissibles.

**Nature de l'épreuve d'admission**

Audition par le jury des candidats admissibles, portant d'une part, sur leurs connaissances générales et, d'autre part, sur leurs connaissances techniques relevant de l'emploi type (ou de la fiche de poste le cas échéant) correspondant aux emplois mis au concours. Cette audition débute par un exposé du candidat sur son parcours et son expérience professionnelle d'une durée maximale de 5 minutes. Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation établis par le candidat dans le délai fixé par l'arrêté portant ouverture du concours et conformément au modèle disponible sur le site internet du ministère de l'enseignement supérieur dédié aux inscriptions.

L'évaluation donne lieu à une notation de 0 à 20. Elle est affectée du coefficient 4.

2 candidats ont été retenus sur sur liste principale et 2 candidats sur liste complémentaire.

**Préambule :**

L'université de Rennes 1 est organisatrice en 2018 d'un concours (2 postes) de recrutement d'opérateurs logistiques dans la BAP G « Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention ».

Le code concours est : G5B45ADTIR1014.

Le président du jury rappelle lors de ce jury de concours de recrutement que l'égalité de traitement des candidats sera appliquée lors de l'ensemble de cette procédure de recrutement, notamment dans l'obligation de ne retenir que la seule valeur des épreuves et dans l'obligation d'impartialité du jury.

Il est à noter qu'un juré connaît de par ses fonctions plusieurs candidats. Le jury convient qu'il ne posera pas de questions à ces candidats lors de l'épreuve orale.

### 1 / Phase Admissibilité

Le jury s'est réuni le 24 mai 2018.

L'examen des dossiers de la phase d'admissibilité a un coefficient 2.

Les critères d'examen ont été validés collégalement par le jury avant l'examen des dossiers.

Les critères et les pondérations correspondantes sont les suivants :

- Diplôme / habilitation / permis : 3 points
- Expérience professionnelle : 5 points
- Adéquation à l'emploi : 3 points
- Mobilité géographique et professionnelle : 2 points
- Formation continue : 4 points
- Qualité générale du dossier : 3 points

Pour la phase admissibilité, le jury a examiné 8 dossiers. 6 Candidats ont été rendus admissibles avec une note la plus basse de 9/20 et une note la plus haute de 15/20. Le seuil d'admissibilité a été positionné à l'unanimité du jury à 12/20.

### 2 / Phase Admission

Le jury s'est réuni le 12 juin 2018

L'épreuve orale des candidats de la phase d'admission a un coefficient 4.

Les critères d'examen ont été validés collégalement par le jury avant l'oral.

Les critères et les pondérations correspondantes sont les suivants :

- Présentation : 5 points
- Savoir et savoir-faire : 10 points
- Savoir être : 5 points

Pour la phase d'admission, le jury a audité les 6 candidats admissibles. La note la plus basse est de 9/20 et la note la plus haute est de 16,5/20. Le seuil d'admission en liste principale a été décidé à l'unanimité du jury à 83/120 et le seuil d'admission en liste complémentaire à 70/120.

### 3/ Notes du jury

Le jury constate une certaine cohérence entre la qualité du dossier et la qualité de l'oral.

Le jury rappelle que, pour les concours de catégorie C, le supérieur hiérarchique peut avoir un rôle important de conseil et d'accompagnement de son personnel dans leur évolution professionnelle.

Le jury constitué en majorité de cadres souligne la qualité de l'accueil et de l'organisation du concours par l'université de Rennes 1.

**Rapport rédigé par David PELLUAU,  
Président du jury,  
Ingénieur à l'Université d'Angers**

